

LE PASS CULTURE FINANCE PAR L'ETAT

- QU'EST-CE QUE LE pass Culture ?

Le pass Culture est né de la volonté, affirmée lors de la campagne présidentielle 2017, de mettre à disposition des jeunes de 18 ans **un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires**. La mission de service public pass Culture s'est dotée en juillet 2019 d'une nouvelle organisation, en confiant à une société par actions simplifiées (SAS) – dont les actionnaires sont le ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts et Consignations par le biais de son activité Banque des Territoires – le soin d'assurer la gestion et le développement du dispositif pass Culture.

- **Pour les jeunes de 18 ans : 300€ offert par l'Etat afin de renforcer les pratiques culturelles.**

PROFITEZ DE CE SERVICE POUR ETRE REFERENCE PAR L'ETAT GRATUITEMENT:

Mission de **service public** portée par le **ministère de la Culture**, le pass Culture vous permet de proposer en toute autonomie des expériences culturelles et des pratiques artistiques aux jeunes de 18 ans, immédiatement accessibles sur **l'application**. Les jeunes peuvent ainsi les découvrir et les réserver selon leurs envies.

- **Comment peut-on faire partie de la liste de magasins référencé par l'Etat ?**

Il faut au préalable télécharger l'application dédiée au dispositif et s'y inscrire.

<https://pass.culture.fr/acteurs/un-magasin-dinstrument-de-musique-un-disquaire/>